

ELECTIONS MUNICIPALES DES 15 ET 22 MARS 2026

Liste « Agir ensemble pour Folembrey »

Retrouvez-nous nous sur www.electionfolembrey.fr

FICHE 07 « Voiries de la commune »

Constat :	<p>La commune possède 21 rues, 3 impasses, 2 cités, 2 lieudits, 2 ruelles et 1 avenue.</p> <p>La commune est responsable de la voirie communale, elle est donc responsable de la confection, de l'entretien des chaussées et de la signalisation sur la commune (sécurité, déneigement, ...)</p>
Ce que nous nous engageons à faire	<p><u>1°) L'entretien courant et les petites réparations seront réalisés par le personnel technique de la commune sous le contrôle et la surveillance du Maire, d'un adjoint assisté d'un conseiller municipal</u></p> <p>2°) Les remises en état plus conséquentes, c'est à dire celles qui nécessiteront l'intervention d'entreprises spécialisées seront programmées en tenant compte impérativement de l'état des réseaux présents en sous-sol : eau potable, assainissement, réseau téléphonique, internet, réseau électrique etc...) mais aussi du réseau d'eau pluviale.</p> <p>En effet, la commune a déjà connu des rénovations couteuses de rues (dont l'emprunt n'est pas encore totalement remboursé) sans que soit pensé l'équipement des réseaux souterrains. Ce qui veut dire que lors de futures interventions, ces rues seront à nouveau abîmées pour le passage des réseaux.</p> <p>Notre volonté sera donc de penser les réfections de voiries, c'est-à-dire, faire au préalable une étude de faisabilité, subventionnée à hauteur de 80 % par l'état afin d'arriver à la réalisation de travaux « durables »</p> <p>A titre d'exemple, il paraît évident de procéder à une réfection du linéaire de réseau d'eau potable avant de réaliser une voirie.</p>
Planning de réalisation :	Pendant toute la durée du mandat soit 6 ou 7 ans
Préalables :	<p>Une enveloppe budgétaire sera réservée à ces travaux.</p> <p>Leur réalisation sera programmée en fonction des subventions que nous verseront, l'Etat, le département via l'APV.</p>
Financements	<p>Le coût des travaux sur la durée du mandat HT : 1 000 000 €</p> <p>Subventions qui seront sollicitées (minimum 30 %) : 300 000 €</p> <p>Restera à la charge de la commune HT : 700 000 €</p> <p>Soit 100 000 € par an selon les capacités financières de la commune.</p>
Avantages	

Avoir un patrimoine carrossable en meilleur état, faciliter la circulation dans de bonnes conditions de tout le monde.

Eviter que des véhicules soient endommagés en roulant sur des nids de poules.

Fiche programme « Liste Agir ensemble pour Folembray » - 29/12/2025